***LE CERTIFICAT CLÉA, PRINCIPES ET AVANTAGES***

**LA CIBLE PRIORITAIRE : UN PUBLIC PEU QUALIFIÉ**

Le certificat CléA s’adresse principalement à des personnes peu qualifiées, n’ayant pas de certification professionnelle, fragilisées socialement par les évolutions économiques. Cette démarche de certification leur permet de rester en contact avec l’emploi, d’avoir une présence plus visible sur le marché du travail.

**UNE INTÉGRATION AUX DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le certificat CléA peut être obtenu via tous les dispositifs de la formation professionnelle. Salariés et demandeurs d’emploi peuvent mobiliser leur Compte Personnel de Formation et trouveront un appui utile dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle.

Les salariés peuvent accéder à cette certification sur leur temps de travail sans l’accord de l’employeur, sauf pour le choix des dates où s’effectueront les actions d’évaluation ou de formation.

**UN CERTIFICAT EXIGEANT POUR DÉVELOPPER L’EMPLOYABILITÉ**

Le certificat CléA s’adresse principalement à des personnes peu qualifiées, n’ayant pas de certification professionnelle, fragilisées socialement par les évolutions économiques. Cette démarche de certification leur permet de rester en contact avec l’emploi, d’avoir une présence plus visible sur le marché du travail.

« Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de la personne » *décret du 13 février 2015*

**RELEVER LES POINTS FORTS PLUTÔT QUE STIGMATISER LES MANQUES**

En visant à repérer les acquis de la personne plutôt que ses manques, l’évaluation proposée par CléA veut faire oublier aux candidats l’image stigmatisante de l’examen ou de l’épreuve, souvent liée à l’apprentissage des savoirs fondamentaux.

**UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE VALORISÉE**

Le certificat CléA reconnaît avant tout la valeur d’une implication, d’un engagement dans une démarche volontaire menée jusqu’à son terme. Ces efforts sont rendus visibles à travers un certificat reconnu par le monde professionnel.

**UNE CERTIFICATION « CLÉ EN MAIN »**

Les candidats sont pris en charge et accompagnés. Ils accèdent à une démarche outillée et pilotée par un réseau d’acteurs dont le rôle et les missions sont clairement définis.

**UNE BASE POUR ALLER PLUS LOIN**

Les connaissances et compétences liées à CléA sont une base suffisante pour permettre aux personnes certifiées de suivre des formations, de continuer à apprendre tout au long de leur parcours professionnel, de manière à s’adapter aux évolutions dans tous les domaines.

**UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES**

Le parcours CléA constitue pour les entreprises un outil d’accompagnement de leurs salariés dans une démarche globale, depuis l’identification des besoins en compétences jusqu’à la mise en œuvre de la certification.

**UN NOUVEAU CRITÈRE POUR LES RECRUTEURS**

Le certificat CléA est unique et identique pour tous les secteurs professionnels, il ne comporte pas de niveau ni de grade.

***UN CERTIFICAT EN 4 ÉTAPES***

1. **INFORMATION ET CONSEIL**

Sans engagement de sa part, le candidat potentiel est accueilli en tête-à-tête par le conseiller d’un organisme évaluateur. Il lui présente le fonctionnement et les avantages de CléA et, en cas d’accord, ouvre son dossier. Le candidat reste libre de ses choix, il peut prendre le temps de réfléchir, revenir plus tard ou s’orienter vers un autre organisme évaluateur.

1. **ÉVALUATION ET DÉTERMINATION DES POINTS FORTS**

L’idée de CléA est de s’appuyer sur les points forts du candidat plutôt que de souligner ses manques : il s’agit de donner confiance, de stimuler, de motiver. Cette étape d’évaluation n’est donc ni un examen, ni une épreuve. Elle se déroule sur la base du référentiel validé par le COPANEF, selon des modalités propres à chaque branche ou secteur, sur un ou plusieurs jours.

* + Si des manques apparaissent, un parcours de formation est proposé au candidat. En attendant, une attestation de validation partielle des acquis peut lui être délivrée.
	+ Si l’évaluation indique que le candidat maîtrise chacun des 7 domaines du socle de connaissances et de compétences professionnelles, son dossier est présenté devant un jury de professionnels.
1. **FORMATION, RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES**

Si cela est nécessaire, un parcours de formation individualisé est proposé au candidat. Basé sur les résultats de son évaluation, il se décline en objectifs pédagogiques clairs et propose un calendrier précis. Le formateur, qui ne peut être l’évaluateur, s’assure régulièrement des progrès réalisés.

À l’issue de ce parcours, d’une durée maximale de 5 ans, une nouvelle évaluation est réalisée, elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.

1. **JURY DE CERTIFICATION**

Pour que la certification soit validée par le jury, l’ensemble des compétences des 7 domaines doit être totalement maîtrisé par le candidat, quel que soit son métier ou son secteur professionnel.

Composés paritairement de représentants d’employeurs et de représentants de salariés, les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Ses membres sont indépendants des organismes prestataires concernés par l’évaluation ou la formation des candidats.

***LE RÉFÉRENTIEL***

##### UN RÉFÉRENTIEL CLÉA, UNIQUE POUR TOUS LES SECTEURS

Toute la démarche CléA s’articule autour d’un référentiel unique, applicable à tous les publics, à tous les secteurs. Chaque acteur du dispositif - branches professionnelles, régions, organisme évaluateur - doit se l’approprier, le contextualiser, développer sa propre méthodologie, ses propres outils… tout en respectant sa teneur, en restant fidèle à ses principes.

En effet, CléA étant une certification unique, interprofessionnelle et reconnue au niveau national, elle doit garantir l’acquisition d’un socle de connaissances et de compétences commun à tous, avec un niveau d’exigence homogène sur tout le territoire et dans tous les secteurs d’activité.

#### LES 7 DOMAINES DU SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel compte :

7 domaines,
28 sous-domaines,

108 critères d’évaluation.

Par exemple :

**Domaine**

Communiquer
en français

**Sous-domaine**

Écouter et
comprendre

**Critères d'évaluation**

* Les propos écoutés sont reformulés correctement, sans répéter mot à mot.
* La question posée contient des informations complémentaires utiles à une meilleure compréhension.

**Domaine et sous-domaines du référentiel CléA**

1. **La communication en français**
	* Écouter et comprendre
	* S’exprimer à l’oral
	* Lire
	* Écrire
	* Décrire, formuler
2. **L’utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique**
	* Se repérer dans l’univers des nombres
	* Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations
	* Lire et calculer les unités de mesures, de temps et des quantités
	* Se repérer dans l’espace
	* Restituer oralement un raisonnement mathématique
3. **L’utilisation des techniques usuelles de l’information et de la communication numérique**
	* Connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur
	* Saisir et mettre en forme du texte, gérer des documents
	* Se repérer dans l’environnement Internet et effectuer une recherche sur le web
	* Utiliser la fonction de messagerie
4. **L’aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d’un travail en équipe**
	* Respecter les règles de vie collective
	* Travailler en équipe
	* Contribuer dans un groupe
	* Communiquer
5. **L’aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel**
	* Comprendre son environnement de travail
	* Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d’une action simple ou d’un projet
	* Prendre des initiatives et être force de proposition
6. **La capacité d’apprendre à apprendre tout au long de la vie**
	* Accumuler de l’expérience et en tirer les leçons appropriées
	* Entretenir sa curiosité et sa motivation pour apprendre dans le champ professionnel
	* Optimiser les conditions d’apprentissage (de la théorie à la pratique professionnelle)
7. **La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d’hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires**
	* Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement, une procédure qualité
	* Avoir les bons gestes et réflexes afin d’éviter les risques
	* Être capable d’appliquer les gestes de premier secours
	* Contribuer à la préservation de l’environnement et aux économies d’énergie

#### LES ACTEURS

### COPANEF COMITÉ PARITAIRE INTERPROFESSIONNEL NATIONAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

### Chargé de définir les politiques paritaires en matière de formation professionnelle, le COPANEF a initié et validé le référentiel du « socle de connaissances et de compétences professionnelles ». Il délègue la délivrance de la certification mais en reste le garant.

### DÉLÉGATAIRES - CHARGÉS DU DÉPLOIEMENT DE LA CERTIFICATION

##### COMMISSIONS PARITAIRES NATIONALES POUR L'EMPLOI (CPNE) • COMMISSIONS PARITAIRES NATIONALES D'APPLICATION DE L'ACCORD (CPNAA) • COMITÉS INTERPROFESSIONNELS RÉGIONAUX DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (COPAREF)

### Agréé par le COPANEF le délégataire, dans le respect de l’esprit, des principes et notamment du référentiel CléA,  détermine son processus de certification, ses méthodes, outils, procédures… Il habilite les organismes pour la partie opérationnelle et met en place un jury paritaire.

### CANDIDATS

 Salarié, demandeur d’emploi

### PRESCRIPTEURS

 Employeur, OPCA, Région, Pôle Emploi, Conseil en Evolution Professionnelle

FINANCEURS

OPCA, Région, Pôle Emploi

ORGANISMES ÉVALUATEURS

Accueil du candidat, évaluation, proposition si besoin d’un parcours de formation, suivi du dossier

ORGANISMES FORMATEURS

Mise en œuvre du parcours de formation et du suivi des acquisitions

### JURY PARITAIRE

### Examen des dossiers, délivrance du certificat au candidat

CERTIFICATION CléA

Evaluation préalable

Analyse des résultats, proposition d’un parcours de formation si nécessaire

Parcours de formation

Evaluation finale

Examen du dossier par le jury

Délivrance du certificat CléA